

MonPetitCE confère aux TPE et PME les avantages salariés des grands groupes

Fondée mi-2020, MonPetitCE a vocation à permettre aux petites et moyennes entreprises d'octroyer à leurs salariés les mêmes avantages que ceux offerts dans les grands groupes. Entre opportunités commerciales et primes salariales, la startup met également en avant la richesse de son catalogue dans toutes les régions de France.

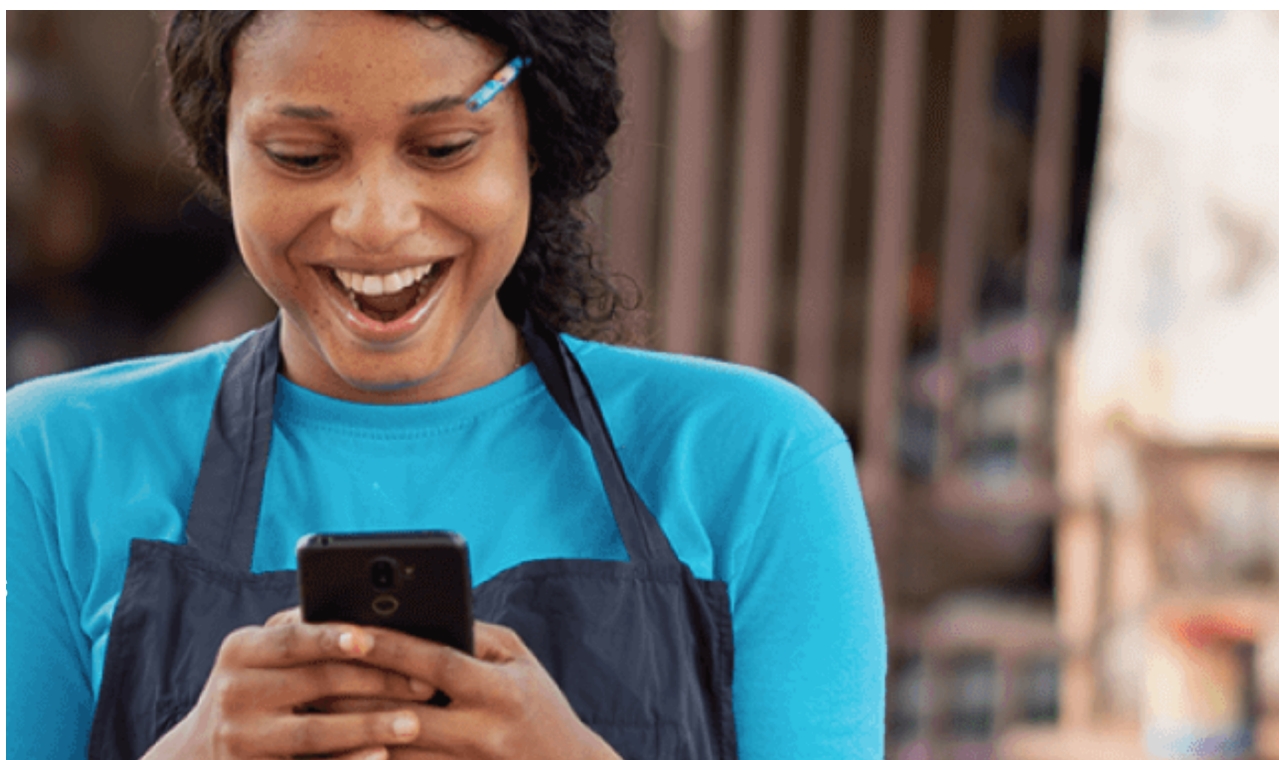
Temps de lecture : minute

21 juillet 2022

Les avantages salariés ne devraient pas être l'apanage des grands groupes. C'est ce que défend MonPetitCE, qui indique "externaliser le comité d'entreprise" pour les TPE et PME qui n'en possèdent pas. La startup propose sur sa plateforme quelque 750 000 offres de remises permettant aux dirigeants d'augmenter le pouvoir d'achat de leurs salariés. "Il s'agit de faire en sorte que ces derniers ne se sentent plus lésés vis-à-vis des salariés travaillant dans de grands groupes, expose à Maddyness Régis Atteia, co-fondateur, qui précise que 150 TPE et PME font appel à ses services pour couvrir 3 000 salariés. Nous avons, parmi elles, des indépendants, des entreprises de 2 à 49 salariés, mais aussi de plus en plus de sollicitations de la part d'entreprises de plus de 100 salariés, du fait que notre solution facilite la gestion de leur comité social et économique (CSE)."

Avantages commerciaux et primes salariales

Créée en juin 2020 à Aubagne (Bouches-du-Rhône), MonPetitCE sort de l'imagination de ses fondateurs Régis Atteia et Marc Langlet. Cinéma, tourisme, sport, cartes cadeaux... L'entreprise permet à ses clients de souscrire un abonnement annuel et sans engagement donnant, aux salariés et indépendants, accès à sa plateforme de remises et avantages. Les bénéficiaires peuvent accéder à cette dernière à l'aide d'un code qui leur est strictement personnel. *"Notre modèle économique repose, en partie, sur des commissions perçues sur les transactions réalisées par nos adhérents sur la plateforme"*, explique Régis Atteia. Au-delà des divers avantages commerciaux, la startup propose un portefeuille numérique permettant aux employeurs de verser jusqu'à 1 800 euros de primes par an et par salarié.



À lire aussi

May aide les entreprises à redonner du pouvoir d'achat à leurs salariés

Mise à disposition de chaque salarié d'une entreprise cliente, l'application de MonPetitCE affiche les dernières offres en temps réel. Le tarif de l'abonnement annuel est échelonné pour coller au mieux aux besoins des TPE et PME, corrélés à leur taille : le montant dont ces dernières s'acquittent fluctue en fonction de leur nombre de salariés au mois le mois. Si un employeur le souhaite, il peut aussi inclure les stagiaires et alternants à son comité d'entreprise. La startup, qui avance que ses concurrents les plus directs sont WiiSmile et ProWebCE, affirme se différencier par la richesse de son catalogue à l'échelle locale : *"Vous y trouvez des remises aussi bien dans de grandes enseignes, à l'instar de Disney ou Carrefour, que chez votre épicier de quartier"* , appuie Régis Atteia.

Article écrit par Arthur Le Denn